

Volkswagen fait l'objet d'une information judiciaire pour « tromperie aggravée »

9 mars 2016

Le parquet de Paris a ouvert le 19 février une information judiciaire pour « *tromperie aggravée* » visant le géant automobile allemand Volkswagen, soupçonné d'avoir équipé des véhicules d'un logiciel permettant de tromper les contrôles antipollution, a appris mardi 8 mars l'AFP de source judiciaire.

Cette ouverture d'information judiciaire fait suite à une enquête préliminaire lancée début octobre par le parquet et à une enquête administrative des services de la répression des fraudes. Trois juges d'instruction ont été désignés pour mener les investigations qui concernent les véhicules vendus en France.

Les investigations de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ont mis en évidence « *le caractère intentionnel de la fraude* » et « *confirment la tromperie sur les véhicules commercialisés en France* », a déclaré lundi 7 mars sa directrice générale Nathalie Homobono, lors d'une présentation du bilan annuel de la répression des fraudes.

Source : [AFP sur Techniques de l'ingénieur](#)

Lire aussi : [Le système des tests de dépollution est truqué, dit Axel Friedrich, qui a mis à jour les scandales de Volkswagen et Renault](#)

- Emplacement : [Accueil](#) > [Editorial](#) > [Brèves](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Volkswagen-fait-l-objet-d-une-information-judiciaire-pour-tromperie-aggravee>